

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site diaconat.catholique

SENS ET PORTEE DE L'ORDINATION

Mgr Raymond BOUCHEX¹

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

MARS 1979

¹- Archevêque d'Avignon.

TABLE DES MATIERES

1. LA STRUCTURE SACRAMENTELLE DE L'ÉGLISE.....	1
2. LE MINISTÈRE DES PRÊTRES.....	2
3. LE MINISTÈRE DES DIACRES	4
4. CONCLUSION	6

Lors de sa réunion de septembre 1978, la Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires a demandé à Mgr Bouchex, vice-président de la Commission pour les problèmes concernant les prêtres, de bien vouloir rédiger une note théologique sur l'ordination. Il y a là, en effet, un problème qui est à la clé de toute une série de questions sur le ministère du prêtre et du diacre. Mgr Bouchex a soumis son texte en Février. La Commission a étudié et amendé ce texte et en a demandé la publication dans "Documents-Épiscopat"

Dans l'Église qui est tout entière "ministérielle", c'est-à-dire chargée de servir le dessein de Dieu sur le monde, au milieu des ministères divers que l'Église se donne pour ce service, le ministère des prêtres et des diacres est conféré par l'ordination, en laquelle l'Église catholique reconnaît un sacrement célébré par l'évêque. Il semble donc utile, pour comprendre le ministère des prêtres et des diacres, de nous refaire des convictions en particulier sur le sens de l'ordination. C'est d'autant plus urgent que ce sens est parfois affaibli aujourd'hui.

Le diaconat de ce point de vue est révélateur d'une attitude assez courante. Pourquoi ordonner diacres des chrétiens qui sont aussi utiles comme laïcs ? entend-on dire. Qu'ajoute l'ordination ? Même dans le cas des prêtres, l'accent est souvent mis avant tout sur le projet d'être prêtre, et de l'être de telle ou telle manière, l'ordination apparaissant comme l'authentification et la reconnaissance par l'évêque et la communauté d'un tel projet. Il n'est pas étonnant qu'il y ait alors crise d'identité, non seulement sociologique, mais théologique, des ministres ordonnés, et que ceux-ci en viennent à se définir comme des prestataires de services temporaires ou des chrétiens animateurs et responsables parmi d'autres. La prise en compte de l'ordination nous permet d'avoir une autre vision des choses. Quelle est-elle ?

1. LA STRUCTURE SACRAMENTELLE DE L'ÉGLISE

Le Christ est le révélateur, le réalisateur et comme le résumé des "Mystères de Dieu" (1 Co 4,1), c'est à dire du dessein de Dieu pour le monde. L'Église est ce peuple qui, grâce à l'Esprit, vit de ces "Mystères" et doit proposer à l'humanité ces "Mystères" qui se résument dans le Christ, sacrement du salut, sacrement de la rencontre de Dieu avec les hommes et des hommes entre eux.

Parce que l'Église dépend du Christ, vit de lui, est chargée de le proposer explicitement à l'humanité par son organisation, sa vie, sa parole, elle est structurée sacramentellement. Cela veut dire qu'elle n'est pas n'importe quel type de rassemblement ou de peuple. Elle est un peuple structuré, grâce à l'Esprit, par le signe de la Parole qui annonce les "Mystères" et appelle à la foi, par les signes des sacrements qui sanctifient en célébrant et communiquant ces "Mystères", par les signes de la communion qui réalisent et manifestent le rassemblement dans les "Mystères", c'est-à-dire dans l'unique Corps du Christ.

Toute la réalité de l'Église est structurée sacramentellement, y compris son organisation et son fonctionnement. Toute sa vie, son organisation, son fonctionnement, les relations entre ses membres sont structurés, d'une part, par la relation dans l'histoire aux "Mystères de Dieu" atteignant leur plénitude dans l'événement pascal et, d'autre part, par la relation constante aux "Mystères de Dieu" présents dans le Christ ressuscité envoyant l'Esprit du Père. Cette structure sacramentelle caractérise la proposition de la Parole. Elle atteint son sommet dans la célébration des sacrements, spécialement l'eucharistie. Elle fait que l'organisation sociale de l'Église ne peut être identifiée à aucune autre organisation.

Replacé dans l'Église qui est tout entière structurée sacramentellement et qui doit l'être pour être Église, c'est à dire peuple convoqué par le Christ dans l'Esprit au nom de Dieu, le fait que des ministères sont confiés par l'ordination est riche de sens. Voyons-le, d'abord, à propos des prêtres, puis à propos des diacres, avant de donner quelques éléments qui conviennent aux uns et aux autres.

2. LE MINISTÈRE DES PRÊTRES

L'ordination est le sacrement par lequel l'évêque impose les mains sur un membre de l'Église et appelle le don de l'Esprit sur lui pour qu'il entre dans l'ordre des coopérateurs des évêques, qui ont eux-mêmes reçu d'autres évêques le sacrement de l'ordination épiscopale afin d'entrer dans leur collège. L'ordination souligne ainsi que le ministère des prêtres est étroitement lié à celui des évêques. L'ordination, en même temps qu'elle confère le ministère, en met en lumière l'axe essentiel.

Concrètement, les tâches des prêtres sont diverses. Certaines sont plus rattachées à la conduite d'une communauté (paroisse en général) ; d'autres sont plus orientées vers le soutien de chrétiens membres de mouvements ou de groupements ; d'autres sont plus marquées par l'annonce de l'Évangile aux non-chrétiens ou aux chrétiens qui en sont au début de la démarche de foi. Ces tâches ne s'opposent pas, ni ne s'excluent. Tout prêtre, plus ou moins, est amené à les assumer et doit y être disponible.

Le caractère sacramentel de l'ordination célébrée par l'évêque montre et appelle que le même axe essentiel se retrouve à travers ces tâches diverses. Cet axe essentiel est que les prêtres sont, en coopération avec les évêques, les serviteurs de la structure sacramentelle de l'Église. Ils reçoivent la charge d'être les "intendants des Mystères de Dieu" (1 Co 4,1), révélés et accomplis dans le Christ. Ils ont à servir la fondation et l'existence de l'Église tout entière sacrement du Christ dans le monde. Ils le font par la Parole qui propose les "Mystères de Dieu", par les sacrements qui célèbrent et offrent ces "Mystères", par le service exercé avec autorité spirituelle de la communion dans l'unique Corps du Christ. Parce qu'au service de la structure sacramentelle de l'Église, leur ministère, sans s'y réduire, culmine dans la célébration des sacrements, en particulier le sacrement de la réconciliation où est donné le pardon qui fonde l'Église, et le sacrement de l'eucharistie qui est par excellence l'acte de l'Église sacrement du Christ mort et ressuscité pour le monde, "le Mystère de la foi" au sens le plus haut.

L'ordination, reconnue par l'Église comme sacrement, établit une union indissoluble entre le ministère des évêques et des prêtres et l'Église, peuple structuré sacramentellement par les signes de la Parole, par les sacrements du salut, par l'unité manifestée visiblement. Si l'idée du ministère des prêtres se dilue souvent, c'est parce que se dilue la réalité sacramentelle de l'Église. Et la réalité sacramentelle de l'Église se dilue parce que se diluent spécialement le sens et la portée de l'ordination par laquelle il est conféré. En particulier, le ministère des prêtres ne peut être sans danger dissocié du ministère de la réconciliation et de l'eucharistie dans lesquelles "les Mystères de Dieu" sont le plus offerts à l'Église pour qu'elle en vive et les offre au monde. Pour des prêtres, s'éloigner trop, pour une raison ou pour une autre, du ministère de la réconciliation et de l'eucharistie risque de les conduire à ne plus savoir ce qu'ils sont. Un appel au ministère presbytéral doit toujours faire une grande place, en même temps qu'au ministère de la Parole et de la communion, à celui de la réconciliation et de l'eucharistie.

Parce qu'il est confié par l'ordination, le ministère des prêtres est toujours un ministère "général", comme celui des évêques. "Général" ne veut pas dire que les prêtres font tout. Le mot veut dire que les prêtres, avec les évêques, sont chargés du bien général, du bien commun si l'on veut, de l'Église, lequel bien commun est que l'Église soit sacrement du Christ, c'est-à-dire des "Mystères de Dieu", et

Comité National du Diaconat

Mars 1979

Sens et portée de l'ordination

garde le souci d'en faire vivre l'humanité par la Parole reçue et annoncée, par les sacrements célébrés et proposés, par l'amour et l'unité reçus et recherchés à travers toute la vie. Ils n'ont pas à vivre cela seuls. Bien plutôt, ils ont à être animés par la sollicitude que tous et tout dans l'Église correspondent à sa structure sacramentelle, c'est-à-dire à son originalité de peuple de Dieu. Parce que tous les prêtres le sont devenus par l'ordination, un tel ministère "général" peut et doit être vécu, du moins en désir, par tous les prêtres, aussi bien ceux qui sont en ministère auprès des chrétiens que ceux qui sont en ministère auprès des non-chrétiens.

L'ordination sacramentelle permet de comprendre le sens juste du mot "présidence" appliqué aux prêtres en lien avec les évêques. Ce mot est peu parlant dans le monde actuel, ou il est au contraire trop parlant, en un mauvais sens. Il doit rester un terme du langage théologique. Il dit bien que le ministère des prêtres, reçu dans un sacrement original, est à comprendre, d'une part, en dépendance du Christ seul médiateur, tête, chef de l'Église, dont ils sont par l'Esprit les serviteurs, agissant en son nom, "in persona Christi", quand il s'agit des sacrements et surtout de l'eucharistie, et, d'autre part, par rapport à l'Église qui doit vivre comme le sacrement du Christ. Ce mot de "présidence" dit donc charge pastorale, vigilance, direction, stimulation, communion, service de la consécration eucharistique, de la réconciliation, et des autres sacrements. Quand le prêtre consacre l'eucharistie, c'est le Christ qui consacre dans l'Église, justement parce que le prêtre le fait au titre de l'ordination reçue pour que l'Église soit sacrement du Christ. Ce ministère de "présidence" vaut aussi bien pour les prêtres en ministère auprès des chrétiens que pour ceux en ministère auprès des non-chrétiens, car il est service du Christ en faveur des hommes, et l'Église a toujours à commencer à exister comme sacrement du Christ, même en ceux qui sont ses membres.

Parce que l'ordination est sacrement, elle insère les prêtres d'aujourd'hui dans l'histoire ministérielle qui s'enracine dans les apôtres. "Intendants des Mystères de Dieu" pour l'Église et dans le monde, les apôtres le sont à un titre tout à fait particulier. A partir d'eux et en fidélité à eux, l'Église s'est toujours suscité, par l'imposition des mains accompagnée de l'invocation de l'Esprit, des intendants des mêmes Mystères communiqués par la Parole, les sacrements, la communion ecclésiale. Ces intendants servent les "Mystères de Dieu" par leur vie. Mais une autre garantie de l'enracinement dans la Tradition apostolique est nécessaire. C'est le fait qu'un tel ministère est confié par l'ordination qui est cette garantie. L'ordination enracine ce ministère dans l'envoi même des apôtres par le Christ.

Par le fait même, le ministère des prêtres comme celui des évêques n'est pas seulement activités ou occupations. Il est "vie apostolique", c'est à dire don d'eux-mêmes au service des "Mystères de Dieu". Il est entrée et vie dans ces "Mystères de Dieu", donc, comme c'est vrai de tout sacrement, relation vitale au Christ dans l'Esprit. Il est vie spirituelle, plus spécialement vie sacramentelle et eucharistique. Il est vie donnée au Christ à travers la vie donnée à l'Église et aux hommes, ce qu'indique le mot ancien et toujours actuel de "consécration". En tenant compte de ce qu'il pouvait avoir de situé historiquement, l'idéal sacerdotal de l'École française avait des racines très théologiques. Les prêtres sont vraiment des "hommes de Dieu", même si ce titre ne leur est pas réservé.

Il reste que ce service des "Mystères de Dieu" est porté par des hommes fragiles. Faut-il nous en plaindre ? Cela fait au contraire partie des "Mystères de Dieu" d'être reçus et proposés par des hommes fragiles. Le centre des "Mystères de Dieu" n'est-il pas le Fils de Dieu devenu homme ? Comme tous les sacrements, l'ordination est faite "pour des hommes". Et elle assure que l'efficacité du ministère presbytéral ne dépend pas uniquement, ni d'abord, de la dignité de ceux qui le reçoivent.

Fait par l'Église et pour l'Église, le sacrement de l'ordre fait des prêtres les membres d'un corps. Le corps presbytéral, coopérateur de celui des évêques, n'est pas la simple juxtaposition de projets personnels. Il n'est pas le résultat de la seule bonne entente des personnes, ni de l'alliance des options pastorales, même s'il les appelle. Il est d'ordre sacramentel. En d'autres termes, il plonge ses racines dans l'unique Christ qui, par l'Esprit, confie à des hommes divers la charge d'être ensemble les intendants de son Mystère de salut. La fraternité entre évêques et prêtres et entre prêtres doit se traduire dans des comportements pratiques justement parce qu'elle a sa source dans le sacrement de l'ordination.

3. LE MINISTÈRE DES DIACRES

Les diacres, eux aussi, reçoivent leur ministère de l'ordination célébrée par l'évêque. Il y a donc là un chemin pour rejoindre l'originalité de leur ministère. Eux aussi, ils sont, avec les évêques et les prêtres, au service de la structure sacramentelle de l'Église, ils le sont d'une manière qui leur est propre. Est-il possible d'en dire quelque chose ?

Le fait que le ministère diaconal soit confié par le sacrement de l'ordination manifeste plus spécialement que l'Église, pour vivre et annoncer les "Mystères de Dieu", donc pour être sacrement du salut, doit lier le service des hommes besogneux à l'annonce de l'Évangile, à la célébration des sacrements, à la vie dans la communion. Qu'apporte le ministère diaconal ? Il apporte l'assurance que ce service des hommes besogneux (qui peut prendre beaucoup de formes) n'est pas un élément facultatif, une dimension libre, mais un aspect essentiel de l'annonce de l'Évangile et de la célébration de l'eucharistie. Sans ce service, les sacrements ne sont pas vraiment sacrements du Christ, l'Évangile n'est pas vraiment l'Évangile du Christ. Il fait partie de la sacramentalité de l'Église d'inclure, visiblement, dans toutes ses dimensions, un tel service.

Les diacres ne sont pas les seuls à devoir vivre cela. Ils ont à le rappeler sans cesse et à y éveiller d'autres, y compris les prêtres et les évêques. Ils ont à le faire, non au titre d'un projet personnel ou d'une générosité naturelle, mais au titre d'une charge confiée par l'imposition des mains de l'évêque. Leur ordination manifeste que cette charge appartient au ministère fondamental de l'évêque, donc à la structure foncière de l'Église si elle veut être sacrement du Christ. Pour vivre et proposer "les Mystères de Dieu", l'Église doit comporter dans sa structure ministérielle une telle charge. Car Celui qui se donne dans la Parole et les sacrements est Celui qui se donne et veut être accueilli aussi à travers les hommes en besoin de pain, de Parole de Dieu, du Christ, d'amour et de communion.

Qu'ajoute l'ordination ? La question posée en reste en général à un plan individuel: qu'ajoute l'ordination à celui qui la reçoit ? Elle n'a de réponse pleine que si, d'abord, on se met au niveau de l'Église structurée sacramentellement et qui doit se rappeler et rappeler que le service fait partie de sa sacramentalité et doit donc transparaître dans sa structure ministérielle. L'ordination diaconale ajoute quelque chose à l'Église dans la manière dont elle est sacrement du Christ. A partir de là, on peut répondre à la question au niveau de celui qui est ordonné. Le chrétien qui est ordonné diacre est un membre de l'Église qui, avec l'évêque, est chargé, grâce à un "charisme" de l'Esprit reconnu et donné sacramentellement, de faire que l'Église soit mieux sacrement du Christ. Cela est source pour lui des dons nécessaires à cette charge et de l'exigence de vivre en relation vitale, de vivre "consacré" au Christ Serviteur et voulant être servi dans les affamés de toutes sortes au sein de l'Église et de l'humanité.

Quelle est la différence entre les prêtres et les diacres ? Tandis que les prêtres deviennent coopérateurs de l'évêque dans son ministère "général", c'est-à-dire qui a trait au bien "général" de l'Église, les diacres sont chargés d'accomplir cet aspect particulier de la sacramentalité de l'Église qui

Comité National du Diaconat

Mars 1979

Sens et portée de l'ordination

est le service et l'appel au service (et les formes en sont multiples) de l'Église et de l'humanité. Là est la raison de l'importance et de la grandeur du ministère diaconal qui est donné, non par une délégation ou une reconnaissance, mais par l'ordination sacramentelle. En somme, le ministère diaconal, à cause de l'ordination par laquelle il est confié, manifeste que le service de l'humanité travaillée par des faims de toutes sortes fait partie du sacrement et des sacrements de l'Église.

SIGNIFICATIONS GÉNÉRALES DE L'ORDINATION

Parce que l'ordination met les prêtres et les diacres, en lien avec les évêques, au service de la structure sacramentelle de l'Église, elle met en lumière quelques caractéristiques de ces ministères.

Même s'ils sont l'aboutissement d'un projet personnel mûri dans la communauté, ils sont finalement l'effet d'un appel de Dieu à travers l'appel de l'Église et de ses responsables.

Même s'ils sont le résultat d'un choix personnel ou communautaire, ils sont finalement un don de l'Esprit (un "charisme") en vue d'une charge au service de l'Église, sacrement du Christ dans le monde.

Même si ceux qui les reçoivent sont pris et choisis dans les communautés, ils sont d'abord donnés aux communautés pour qu'elles soient l'Église sacrement du salut et ces communautés ont à les recevoir comme un signe de la prévenance et de la miséricorde de Dieu manifestées dans l'Église. Ils sont bien en un sens représentants des communautés, mais ils le sont en vertu de la charge qu'ils ont reçue de la grâce de Dieu par le sacrement.

Même si ceux qui reçoivent ces ministères se proposent eux-mêmes pour un tel ministère (ce qui est légitime), ils ne se le donnent pas eux-mêmes, mais le reçoivent d'un Autre, de telle sorte que ce ministère ne leur appartient pas et qu'ils ne peuvent pas l'exercer n'importe comment, ni dans n'importe quelles conditions. L'ordination manifeste clairement l'intervention de cet Autre dans l'Église.

Ni pour les prêtres, ni pour les diacres, ni pour les évêques, le ministère n'est donné "pour un temps". Celui qui est ordonné l'est pour toute la durée de la vie. Avant toute explication théologique de ce fait par le "caractère", il y a eu l'intuition de l'Église : quelqu'un qui est ordonné l'est une fois pour toutes. Peu importe la théologie élaborée pour rendre compte de ce fait. Une chose paraît assurée : cette intuition vient du fait que le ministère ordonné a partie liée avec la structure sacramentelle de l'Église. La sacramentalité de l'Église s'enracine dans l'engagement de Dieu par le Christ dans l'Esprit envers l'Église. Les "Mystères de Dieu" sont sans reprise. La structure sacramentelle de l'Église en est le garant. L'Église est sacrement de cet engagement vis-à-vis de l'humanité. Les ministères qui structurent la sacramentalité de l'Église sont marqués du même caractère de non-reprise et de permanence. Distendre le lien entre ministère et ordination, c'est ôter le fondement de la permanence du ministère. Celle-ci devient une affaire de projet personnel ou de fidélité subjective. Fonder le ministère dans le sacrement de l'ordination, c'est le lier à la structure sacramentelle de l'Église, et donc à ce qui fait la permanence de l'Église, à savoir les "Mystères de Dieu" révélés et réalisés par le Christ dans l'Esprit. Une authentification, une reconnaissance, une délégation, une nomination peuvent être "pour un temps", non une ordination. La fidélité du prêtre, du diacre, de l'évêque, à son engagement est importante, non parce qu'elle est le fondement de l'ordination "à vie", mais parce qu'elle est la conséquence et la traduction dans le temps de la permanence qui s'enracine dans l'ordination.

4. CONCLUSION

Les ministères principaux de l'Église sont conférés par le sacrement de l'ordination pour que la nature de l'Église ne se dissolve pas. Il est essentiel à l'Église d'être sacramentelle, puisqu'elle vient du Père par le Christ dans l'Esprit, puisqu'elle a pour mission de proposer les "Mystères de Dieu" révélés et présents dans le Christ. C'est pourquoi ses ministères essentiels sont conférés par un sacrement, le sacrement de l'ordre.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site diaconat.catholique